

I.H.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU
TRAVAIL

Sommaire

Intégration et avancements d'échelon

D E C R E T

ANNEE 1966

N° 195 /PR/MFPT/DP-2

Le PRESIDENT de la République
Chef du Gouvernement du Dahomey,

Présenté par le
Directeur du Personnel,

VISA

Contrôle Financier,

MIDAHUEN

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU le Decret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
- VU la loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey, et les actes qui l'ont modifiée;
- VU le Decret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey, et les actes qui l'ont modifié;
- VU le Decret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
- VU l'arrêté n° 3414/MFP/T du 20 Décembre 1963, portant dégagement du Cadre de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Niger, des fonctionnaires d'origine dahoméenne;
- VU le décret n° 63-444/PR-MFPP du 16 Septembre 1963 portant statuts particuliers des Corps du Personnel du Cadre des Postes et Télécommunications;
- VU les divers arrêtés portant avancements d'échelon des intéressés;

D E C R E T

ARTICLE 1er. -- Les Fonctionnaires dont les noms suivent, dégagés du Cadre de l'Office des Postes et Télécommunications du Niger par Arrêté n° 3414/MFP/T du 20 Décembre 1963, sont intégrés à compter des dates ci-après indiquées dans les Corps Nationaux appartenant au Cadre des Postes et Télécommunications du Dahomey et reclassés aux grade, classe et échelon ci-dessous :

....//..

PRENOMS	SITUATION DANS LE CORPS D'ORIGINE				DATE D'ANTÉGRATION	SITUATION DANS LES CORPS DU PERSONNEL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS			
	Grade, Classe et Echelon	Indice Nigérien	AC	RSM		Grade, Classe et Echelon	Indice	AC	RSM
		a)- CORPS DES INSPECTEURS RECEVEURS SUPERIEURS-							
VA Raoul	Inspecteur de 2° classe 1er échelon a/c du 26 Juillet 1962	300	2a1m6j	NEANT	2-9-64	Inspecteur de 1° échelon Inspecteur de 2° échelon	300 335	2a1m6jrs 1m 6j	NEANT -d°..
		b)- CORPS DES CONTROLLEURS DU SERVICE GENERAL-							
TI Justin	Contrôleur de 1° classe 1er échelon a/c du 1-12-61	360	2a9m1j	NEANT	2-9-64	Contrôleur de 1° classe 1° éch. Contrôleur de 1° cl. 2° éch.	360 380	2a9m1j 9m 1j	NEANT -d°-
Ali Mansourou	Contrôleur de 1° classe 1° éch. a/c du 1-1-62	360	2a8m1j	NEANT	2-9-64	Contrôleur de 1° cl. 1° éch. Contrôleur de 1° cl. 2° éch.	360 380	2a8m1j 8m 1j	NEANT -d°-
Marc Just	Contrôleur de 2° classe 1° éch. a/c du 1-12-61	250	2a9m1j	NEANT	2-9-64	Contrôleur de 2° cl. 1er éch. Contrôleur de 2° cl. 2° échelon	250 270	2a9m1j 9m 1j	NEANT -d°-
		c)- CORPS DES AGENTS D'EXPLOITATION-							
TE Apollinaire	Contrôleur Adjoint de 2° cl. 2° éch. a/c du 1-12-1961	175	3a 2m	NEANT	1-2-65	Agent d'Exploitation de 2° cl. 2° échelon Agent d'Expl. de 2° cl. 3° éch.	175 185	3a 2m 1a 2m	NEANT -d°-
Gabriel	Contrôleur Adj. de 1° cl. 1° éch. a/c du 1-1-1962	195	3a 1m	NEANT	1-2-65	Agent d'Expl. de 2° cl. 4° éch.	195	3a 1m	NEANT
W GANTA Martial	Contrôleur Adj. de 2° cl. 3° éch. a/c du 1-1-62	185	2a8m2j	NEANT	3-9-64	Agent d'Expl. de 2° cl. 3° éch/ Agent d'Expl. de 2° cl. 4° éch.	185 195	2a8m2j 8m 2j	NEANT -d°-
SSOU Théophile	Contrôleur Adj. de 1° cl. 1° éch. a/c du 1-1-62	195	2a8m1j	NEANT	2-9-64	Agent d'Exploit. de 2° cl. 4° éch.	195	2a8m1j	NEANT
Virmin	Contrôleur Adj. de 2° cl. 2° éch. a/c du 1-1-1962	155	3a4m	NEANT	1-5-65	Agent d'Expl. de 2° cl. 1° éch. Agent d'Expl. de 2° cl. 2° éch.	165 175	3a 4m 1a 4m	NEANT -d°-
...../...../.....									

....//....//...

NOM ET PRENOMS	SITUATION DANS LES CORPS D'ORIGINE				DATE D'INTEGRATION	SITUATION DANS LES CORPS DU PERSONNEL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS			
	Grade, Classe et Echelon	Indice Nigérien	AC	RSM		Grade, Classe et Echelon	Indice	AC	RSM
		C/- CORPS DES AGENTS D'EXPLOITATION (suite)							
DE Honoré	Contrôleur Adjoint de 2°cl 1° éch.à/c du 1-12-61	165	3a5m	NEANT	1-5-65	Agent d'Exploitation de 2°cl. 1° échelon	165	3a 5m	NEANT
						Agent d'Expl.de 2°cl.2° éch.	175	1a 5m	-d°-
KA Kassim	Contrôleur Adjt.de 2°cl. 1° échelon à compter du 1-12-1961	165	2a9m6j	NEANT	7-9-64	Agent d'Expl.de 2°cl.1° éch.	165	2a9m6j	NEANT
						Agent d'Expl.de 2°cl. 2° éch.	175	9m6j	-d°-
Cécil	Contrôleur Adjt.de 2° cl. 2° éch.à/c du 1-1-1962	175	3a 1m	NEANT	1-2-65	Agent d'Expl.de 2°cl.2° éch.	175	3a 1m	NEANT
						Agent d'Expl.de 2° cl.3° éch.	185	1a 1m	-d°-
TE Henri	Contrôleur Adjt.de 1°cl. 1° éch.à/c du 1-1-1962	195	3a 4m	NEANT	1-5-65	Agent d'Expl.de 2°cl.4° éch.	195	3a 4m	NEANT
Jacques	Contrôleur Adjt.de 2°cl. 3° éch.à/c du 1-11-1962	185	2a 3m	NEANT	1-2-65	Agent d'Expl.de 2°cl.3° éch.	185	2a 3m	NEANT
						Agent d'Expl.de 2°cl. 4°éch.	195	3m	-d°-
CLONEY Pascal	Contrôleur Adjt.de 2°cl. 2° éch.à/c du 1-7-1961	175	3a2m6jrs	NEANT	7-9-64	Agent d'Expl.de 2°cl.2°éch.	175	3a2m6jrs	NEANT
						Agent d'Expl.de 2°cl.3° éch.	185	1a2m6jrs	-d°-
MEGBE Elie	Contrôleur Adjt.de 2°cl. 1° éch.à/c du 1-2-1963	165	2a 3m	NEANT	1-5-65	Agent d'Expl.de 2°cl.1° éch.	165	2a 3m	NEANT
						Agent d'Expl.2° cl.2° éch.	175	3 m	-d°-
ERO PIO Victor	Contrôleur Adjt.de 2°cl 1° éch.à/c du 1-2-63	165	1a7m1j	NEANT	2-9-64	Agent d'Expl.de 2°cl.1° éch.	165	1a7m1j	NEANT
EY Ambroise	Contrôleur Adjt.de 1°cl. 1° éch.à/c du 1-1-1962	195	3a 4m	NEANT	1-5-65	Agent d'Expl.de 2° cl.4° éch.	195	3a 4m	NEANT
Lucien	Contrôleur Adjt.de 2°cl. 1° éch.à/c du 1-2-1963	165	2a 3m	NEANT	1-5-65	Agent d'Expl.de 2°cl.1° éch.	165	2a 3m	NEANT
						Agent d'Expl.de 2°cl.2° éch.	175	3 m	-d°-

NOM ET PRENOMS	SITUATION DANS LES CORPS D'ORIGINE				DATE D'INTEGRATION	SITUATION DANS LES CORPS DU PERSONNEL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS			
	Grade, Classe et Echelon	Indice Nigérien	AC	RSM		Grade, Classe et Echelon	Indice		RSM
				d)- CORPS DES AGENTS DES I.E.M.					
ILAYE Adam	Contrôleur Adjt.de 2°cl.2° éch. à/c du 6-12-1961	175	3a1m25j	NEANT	1-2-65	Agent des IEM de 2° cl. 2° éch. Agent des IEM de 2°cl. 3° éch.	175 185	3a1m25j 1a1m25j	NEANT -d°-
DU KOYI Théodore	Contrôleur Adjt.de 1°cl. 3° éch.à/c du 1-1-I962	240	2a8m1j	NEANT	2-9-64	Agent des IEM de 1°cl.3° éch.	240	2a8m1j	NEANT
A Godfroy Timoléon	Contrôleur Adjt.de 2°cl.2° éch.à/c du 1-1-I962	175	2a8m6j	NEANT	7-9-64	Agent des IEM de 2°cl.2° éch. Agent des IEM de 2°cl.3° éch.	175 185	2a8m6j 8m 6j	NEANT -d°-
				e)- CORPS DES PREPOSES -					
KPONOU Roger	Agent de 2° cl.2° échelon à/c du 1-10-61	105	2a 11m	NEANT	1-9-64	Préposé de 2° cl.2° éch/ Préposé de 2° cl.3° éch.	105 110	2a 11m 11 mois	NEANT -d°-
ROU Antoine	Agent de 2°cl.2° éch.à/c du 1-1-62	105	2a8m1j	NEANT	2-9-64	Préposé de 2° cl.2° éch. Préposé de 2° cl. 3° éch.	105 110	2a8m1j 8m 1j	NEANT -d°-
I Raïmi Moussiliou	Agent de 1° cl.2° éch. à/c 1-1-I962	150	2a8m1j	NEANT	2-9-64	Préposé de 1° cl. 2° éch. Préposé de 1° cl. 3° éch.	150 160	2a8m1j 8m 1j	NEANT -d°-
				f)- CORPS DES AGENTS TECHNIQUES -					
MNDJI Joseph	Agent de 2° cl.1° éch.à/c du 1-12-61	100	2a9m1j	NEANT	2-9-64	Agent Technique de 2°cl.1° éch. Agent Technique de 2° cl.2° éch	100 105	2a9m1j 9m 1jr	NEANT -d°-
				g)- CORPS AUTONOME DES FACTEURS -					
						//..			

N° PRENOMS	SITUATION DANS LES CORPS D'ORIGINE				DATE D'INTEGRATION	SITUATION DANS LES CORPS DU PERSONNEL DU CADRE DES POSTES DE TELECOMMUNICATIONS			
	Grade, Classe et Echelon	Indice Nigérien	AC	RSM		Grade, Classe et Echelon	Indice	AC	RSM
	g) - CORPS AUTONOME DES FACTEURS -								
Y Joseph	Préposé de 2° cl. 3ème éch. à/c du 1-2-62	75	2a7m1j	NEANT	2-9-64	Facteur de 2° classe 3° éch. Facteur de 2° cl. 4° éch.	75 80	2a7m1j 7m 1j	NEANT -d°-
U Blaise	Préposé de 2° cl. 2° éch. à/c du 1-3-62	70	2a6m2j	NEANT	3-9-64	Facteur de 2° cl. 2° éch. Facteur de 2° cl. 3° éch.	70 75	2a6m2j 6m2j	NEANT -d°-
Kandi Jacques	Préposé de 2° cl. 2° éch. à/c du 1-10-61	70	2a11m1j	NEANT	2-9-64	Facteur de 2° cl. 2° éch. Facteur de 2° cl. 3° éch.	70 75	2a11m1j 11m 1j	NEANT -d°-
U Augustin	Préposé de 1° cl. 2° éch. à/c du 1-1-62	100	2a8m2j	NEANT	3-9-64	Facteur de 1° cl. 2° éch. Facteur de 1° cl. 3° éch.	100 105	2a8m2j 8m 2j	NEANT -d°-

...../.....

ARTICLE 2.- Ils sont maintenus à la disposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des fonctionnaires appartenant au Cadre des Postes et Télécommunications dont les noms suivent :

CORPS DES INSPECTEURS, RECEVEURS SUPERIEURS

Au 3ème échelon du grade d'Inspecteur

M. da SILVA Raoul 26-7-1966 - AC épuisé

CORPS DES CONTROLEURS DU SERVICE GENERAL

Au 3ème échelon du grade de Contrôleur de 1^o classe

MM. AIVODJI Justin 1-12-1965 -AC épuisé

RADJI Ali Mansourou 1-1-1966 -AC épuisé

Au 3ème échelon du grade de Contrôleur de 2^o classe

M. SAGBO Marc Just 1-12-1965 -AC épuisé

CORPS DES AGENTS D'EXPLOITATION

Au 4ème échelon du grade d'Agent d'Exploitation de 2^o classe

MM. AGUEGUE Apollinaire 1-12-1965 -AC épuisé

GOMEZ Cécil 1-1-1966 -AC épuisé

MENSAH Cloney Pascal 1-7-1965 -AC épuisé

Au 3^o échelon du grade d'Agent d'Exploitation de 2^o classe

MM. ELEGBEDE Honoré 1-12-1965 -AC épuisé

GBENAFI Kassim 1-12-1965 - -d^o-

COCO Firmin 1-1-1966 - -d^o-

Au 2^o échelon du grade d'Agent d'Exploitation de 2^o classe

M. MONTEIRO PIO Victor 1-2-1965 -AC épuisé

CORPS DES AGENTS DES I.E.M.

Au 4^o échelon du grade d'Agent des IEM de 2^o classe

MM. ABDOULAYE Adam 6-12-1965 -AC épuisé

SACCA Godefroy Timoléon 1-1-1966 -AC épuisé

.... / ...

CORPS DES PREPOSES

Au 1^{er} échelon du grade de Préposé de 2^o classe

MM.	HOUNKPONOU Roger	1-10-1965	-AC épuisé
	LAOUROU Antoine	1-1-1966	-AC épuisé

CORPS DES AGENTS TECHNIQUES

Au 3^{ème} échelon du grade d'Agent Technique de 2^o classe

M.	SOTONDI Joseph	1-12-1965	-AC épuisé
----	--------------------------	-----------	------------

CORPS AUTONOME DES FACTEURS

Au 4^{ème} échelon du grade de Facteur de 2^o classe

MM.	GANSOU Blaise	1-3-1966	-AC épuisé
	OROU KANDI Jacques	1-10-1965	-d ^o -

ARTICLE 4.— Les solde et accessoires des intéressés sont à la charge du Budget de l'Office des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 5.— Le présent décret sera enregistré et publié au J.O.R.D.—

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1966

AMPLIATIONS :

	1
MMPTPT	4
MMT	2
D, OPT	90
DI	1
PENSIONS	3
INTERESSES	30
CF	1
MFAE	1
DP	90
DB	2
DS + Solde	4
SGG	4

VU :
Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Pascal CHABI KAO

VU :
Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Nicéphore SOGLO

Général Christophe SOGLO
VU :
Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes & Télécommunications.

M. D A D J O.